

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

Direction des soutiens et des finances

**Arrêté du 17 décembre 2018 portant dissolution
de la brigade nautique de Gourbeyre (Guadeloupe)**

NOR : INTJ1827047A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense ;

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles 15-1 et R. 15-22 à R. 15-26 ;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 421-2,

Arrête :

Article 1^{er}

La brigade nautique de Gourbeyre est dissoute à compter du 2 janvier 2019.

Article 2

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 17 décembre 2018.

Pour le ministre et par délégation :
*Le général de corps d'armée,
directeur des soutiens et des finances,*
L. TAVEL